



Compte rendu de réunion

Objet: Commission des usagers de l'aérodrome de Niort – Marais poitevin

Date : Mercredi 25 mars 2015, aérogare espace « Max Melin », aérodrome de Niort

Présents :

Madame Beatrice ARTIGLIERI, DSAC-SO; Monsieur Jacques SONNINO, Délégué régional ; Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire ; Monsieur Stéphane SYLVAIN, Chef de service gestion de patrimoine et ressources ; Monsieur Jean Louis BUSSONNAIS, Responsable du SMS ; Monsieur Olivier DUPONT, responsable de l'aérodrome de Niort; Madame Anne SCHMITT, ACDS; Madame Nathalie COQUEL, ACN ; Madame Marie Claude BRECHBIEHL, ASPAN ; Monsieur Willy WAHRENBERGER, ASPAN ; Monsieur Philippe CAILLAS, AAN ; Monsieur David PORTEAU, ACN ; Monsieur Claude LETANNEAUX, AAN + trésorier ABAN ; Monsieur Jean Paul RICHET, AMCN ; Monsieur Alain MARET, ACN ; Monsieur Guy NIVET, Club ULM + secrétaire ABAN; Monsieur Robert SUIRE, ASPAN ; Monsieur Richard BABIN, ENP ; Monsieur Dominique DELORT, ASPAN; Monsieur Manuel BIANCHI, Gérant Démenciel parachutisme; Monsieur Albert NICOLIER, Privé ; Monsieur François COUSINEAU, privé ; Monsieur Jacky SAIN SEVER, ACDS ; Monsieur Bernard BARBEAU, ACDS ; Monsieur Yannick PROUST, Club ULM ; Monsieur Patrick INGRAND, Club ULM ; Monsieur Michel LEPETITCORPS, ACDS ; Monsieur Michel DELPLANCQ, ACN ; Monsieur Michel DAVIAUD, ACN ; Monsieur Jean Claude BOURDIN, Privé ; Monsieur Laurent BROCHET, Privé.

Invité : Monsieur Frédéric PATEY, Directeur d'aérodrome d'Arcachon

Excusés : Monsieur Alain BARROUX, Président ABAN ; Monsieur Bernard BRUNET, Club ULM de Niort ; Monsieur Camille TARDIEUX, Club ULM de Niort.

PJ : Présentations

Sur invitation de l'Adjoint au Maire chargé de la gestion de l'aérodrome, les présentations suivantes sont effectuées :

1) Accueil et Introduction

Monsieur Michel PAILLEY informe les usagers que la nouvelle équipe municipale considère l'aérodrome comme un outil au service du développement du territoire. Ce dernier signale que les Elus sont attachés à l'aérodrome et à son développement. Monsieur PAILLEY rappelle que l'aérodrome est l'un des plus anciens équipements municipaux et qu'il est à ce titre parfaitement implanté sur son territoire. Monsieur PAILLEY insiste sur la présence de grandes sociétés aéronautiques sur le territoire niortais (ECE groupe ZODIAC et Leach International qui représentent 1300 emplois directs sur le territoire).

Monsieur PAILLEY demande ensuite aux usagers de marquer une minute de silence en mémoire des personnes disparues à bord du vol « GERMANWINGS » et des pilotes niortais décédés l'année précédente :

- Monsieur Patrice LEBRET, ACDS
- Monsieur Jean ANDRIEUX, ACDS et AAN
- Monsieur MARCEAU

Stéphane SYLVAIN rappelle ensuite l'importance de la commission des usagers qui est un moment d'échange bilatéral ou chacun à la possibilité de faire part de son point de vue et de ses idées dans un esprit constructif. Il est également rappelé que cette commission n'a d'importance que si les propos qui y sont tenus sont communiqués ensuite par les personnes présentes à l'ensemble des membres des associations.

Stéphane SYLVAIN salue et remercie de leur présence les pilotes de l'Ecole d'Aviation de Transport (EAT) venus de la base aérienne d'Avord pour présenter l'utilisation d'une procédure IFR RNAV-GNSS. Stéphane SYLVAIN remercie également les représentants de la DSAC-SO venus de Poitiers et de Bordeaux dont la présence est particulièrement appréciée.

2) Présentation des procédures d'approches et de départs aux instruments de type RNAV-GNSS par un équipage de la Base Aérienne 702 d'Avord.

Les Capitaines HOSPITAL, CLOET et le Lieutenant GALLO présentent un briefing général et répondent aux questions des participants. La présentation de très bonne qualité des personnels militaires a permis aux présents (usagers et exploitants) de mieux comprendre la compatibilité VFR / IFR.

3) Compte rendu d'activités aéronautique 2014

Un compte rendu d'activité de l'année 2014 est présenté à l'ensemble des usagers présents (et joint en annexe de ce compte rendu). Olivier DUPONT en présente les points importants.

Les chiffres de fréquentation et d'utilisation de l'aérodrome sont ensuite présentés (pour rappel, 1 mouvement correspond à 1 atterrissage ou 1 décollage) :

- *Mouvement d'aéronefs non basés* : 4160, soit une baisse de 11.3% par rapport à l'année 2013 ;
- *Mouvement d'aéronefs basés* : 18756, soit une hausse de 7.4% par rapport à l'année 2013 ;
- *Nombre total de mouvement* : 23724 (basés + extérieurs + transits).

Le nombre de mouvements d'aéronefs extérieurs est en légère baisse suite à des travaux importants (ayant nécessité la fermeture de la piste à plusieurs occasions) ainsi qu'à cause des mauvaises conditions météorologiques de l'été. Il est rappelé aux usagers que ce sont ces usagers non basés qui financent en grande partie le fonctionnement de l'aérodrome.

L'activité parachutage est en hausse de 32% par rapport à l'année 2013 (5600 sauts). L'activité aéromodélisme est stable (environ 190 jours de pratique).

La tendance générale du nombre de mouvements d'aéronefs d'aviation générale est à la baisse (sauf les aérodromes côtiers).

Les recettes générées par l'aérodrome s'élèvent à 95 000€ et les dépenses de fonctionnement (hors salaires) à 130 000€. Les recettes aéronautiques sont en hausse suite, notamment, à la mise en place de la procédure IFR lors du dernier trimestre 2014. Ces sommes rappellent toute l'importance que la Ville de Niort accorde à l'aérodrome.

4) Points sur les faits marquants 2014

Un compte rendu des travaux et faits marquants réalisés en 2014 est présenté à l'ensemble des usagers présents (et joint en annexe de ce compte rendu). Olivier DUPONT en présente les points importants.

- Remplacement des 3 régulateurs de balisage lumineux
- Réparation de la cuve à carburant 100LL par la société TOTAL
- Réfection des marquages au sol de la piste revêtue
- Extension du parking voiture
- Création d'un seuil décalé en piste 25 revêtue
- Installation d'un panneau routier indiquant la zone d'atterrissage des parachutistes (demande ABAN)
- Installation d'une signalétique routière de l'aérodrome à chaque entrée de ville
- Audit de l'organisme AFIS (certification renouvelée pour 4 ans, échéance maximale autorisée) par la DSAC SO
- Mise en place de la procédure IFR (arrivées et départs)
- Aménagements des abords de l'aérogare
- Entretien des abords de la piste revêtue
- Mesure de portance et de glissance de la piste revêtue
- Réparation du portail du grand hangar (rail supérieur)
- Accueil du Prince Albert de Monaco, du Chef d'Etat-major de l'Armée de Terre, ...
- Fermeture du Centre Départemental Météorologique

5) Présentation des tarifs 2015

Stéphane SYLVAIN présente les tarifs de l'année 2015, voté par le conseil municipal, et confirme l'exonération totale de taxe d'atterrissage pour les aéronefs basés (hors professionnels) ce qui est un geste fort de la municipalité pour soutenir l'activité aéronautique des usagers basés.

Ces tarifs ont fait l'objet d'une réunion d'usagers spécifique en novembre 2014, dont le CR a été communiqué à la DGAC et à la Préfecture.

Les tarifs d'occupation du grand hangar sont augmentés à raison de 20% par an pendant 5 ans pour tous les aéronefs à l'exception des ULM pendulaires dont l'occupation du grand hangar sera augmentée de 5% par an pendant 5 ans. Ces augmentations sont effectives par rapport au tarif d'occupation de l'année 2012. Cette revalorisation des tarifs d'occupation fait suite à d'importants travaux réalisés dans le grand hangar. Ces tarifs restent cependant dans la tranche « basse » des tarifs d'occupation de hangars aéronautiques.

Pour informations, les aéronefs non basés affiliés à la FFA profitent d'une diminution de 20% de la taxe d'atterrissage par rapport à la redevance normale d'atterrissage dont le montant est de 6€55, soit 5€25 pour un avion d'aéroclub affilié

Les usagers sont informé que le tarif d'occupation du petit hangar (actuellement occupé par l'ACN) sera réévalué et indexé sur les tarifs d'occupation du grand hangar (soit 120€ / trimestre et par aéronef). Le président de l'ACDS profite de cette intervention pour informer la ville qu'une procédure de fusion des 2 aéroclubs est en cours. Le résultat des travaux sera connu le 19 avril 2015, lors des assemblées générales extraordinaires des deux associations. Les usagers du petit hangar sont ensuite informés du fait qu'une réflexion est en préparation au sujet de l'occupation des locaux annexes du petit hangar. Cette réflexion sera faite en concertation avec l'association concernée. Certains usagers de ces locaux informent la Ville que les locaux annexes (dont la salle de réunion) sont utiles et suggèrent de les conserver. Ces 2 sujets (réévaluation financière et usage du petit hangar) seront traités après que le processus de fusion de l'ACDS et de l'ACN soit arrivé à son terme. Le Président de l'ACDS souhaite, en fonction de la suite de la fusion des 2 associations, être associé aux réflexions à venir, ce que la Ville accepte.

La grille des tarifs 2015 est affichée sur le tableau d'information extérieur et intègre de nombreux services gratuits comme une navette vers les restaurants locaux ou la mise à disposition d'une borne Internet dans l'aérogare.

Cette grille comporte la mise en place de nouveaux tarifs avantageux pour les vols d'instructions d'aéroclub ainsi qu'une augmentation conséquente des tarifs de prestations utilisées par les usagers professionnels.

Il est précisé que les ULM sont considérés comme tous les autres usagers de l'aérodrome et peuvent, à ce titre, bénéficier des mêmes services et avantages. Contrairement à ce qui à parfois été dit, le nombre d'ULM fréquentant l'aérodrome de Niort est en hausse constante depuis la réouverture du service AFIS en 2012.

6) Evolutions 2015 à venir

Olivier DUPONT présente le calendrier des manifestations et activités particulières programmées en 2015. Pour rappel ce calendrier fait l'objet d'échanges préalables par les associations membres de l'ABAN puis entre l'ABAN et la Ville de Niort (le calendrier est joint en annexe).

Les points suivants sont ensuite présentés :

- Il n'y aura pas de stage de voltige d'importance organisé par la Fédération Française Aéronautique (FFA) en 2015 mais seulement une semaine d'entraînement réalisée par une écurie de voltige privée (selon les conditions habituelles).
- Le Championnat de France de Pilotage de Précision sera organisé du 3 au 5 juillet en partenariat avec la FFA. Quelques restrictions pourront être mises en œuvre et seront communiquées préalablement aux usagers.
- Des protocoles drones, montgolfières et astronomie seront mis en œuvre sous peu. Les usagers s'interrogent au sujet de l'évolution des drones. Madame ARTIGLIERI (DSAC SO) précise qu'une réglementation existe à ce sujet et est appliquée par les professionnels. Madame ARTIGLIERI précise que les usagers privés n'ont bien souvent pas connaissance de cette réglementation et invite les pilotes à voler à une altitude supérieure à 500ft afin de limiter les risques de collision. Monsieur SONNINO précise enfin que les exigences vis-à-vis des télépilotes seront prochainement revues à la hausse
- Travaux divers à venir (pontage de fissures sur piste revêtue, pose de nichoirs à oiseaux, ...).
- Les locaux précédemment occupés par Météo France sont en cours de réattribution. 1 bureau est déjà loué et des négociations sont en cours pour les autres. Une salle de réunion a été aménagée. L'objectif est d'attribuer ces locaux à une activité prioritairement aéronautique.
- L'axe de parachutage sera temporairement rehaussé au FL170 les WE du 14 au 17 mai et du 26 et 27 mai. Un projet de rehaussement permanent de l'axe au FL 155 est évoqué (refusé par le CRNA SO depuis la réunion).
- Dans le cadre du projet de développement en 3 phases de l'aérodrome, la dernière étape en cours de réflexion (après la réouverture de l'AFIS et la mise en place de la procédure IFR) est la mise en place d'un Service de Sauvetage et de Lutte contre les Incendies d'Aéronefs (SSLIA). Cette réflexion est menée afin de permettre aux usagers professionnels du transport aérien de réaliser leurs vols au départ de Niort. Afin que ce projet soit cohérent avec l'activité du site et raisonnable par rapport aux capacités financières de la mairie, un SSLIA de niveau 2 est envisagé (niveau précédemment en vigueur avant la fermeture de 2007). Des pistes de travail avec le SDIS 79 sont présentées.
- La Mairie de Niort va communiquer auprès d'usagers professionnels afin d'augmenter la fréquentation de la procédure IFR (mouvements fortement rémunérateurs). Il est demandé aux usagers de favoriser la réalisation de ces vols en acceptant de patienter aux points d'arrêt ou en réalisant une attente par exemple.

- Un agent municipal sera affecté temporairement à l'aérodrome de Niort pour une période allant du mois de mai au mois de décembre 2015 en renfort de l'agent de piste. Il s'agit d'un redéploiement interne.

7) Points sécurité

Sous l'autorité du responsable du Système de Management de la Sécurité (SMS) Jean Louis BUSSONNAIS, Olivier DUPONT rappelle que les Fiches Notificatives d'Evènements (FNE) sont rédigées par les agents AFIS à chaque évènement et sont anonymes. Ces fiches ne sont pas punitives et permettent d'améliorer le niveau général de sécurité. Dans le cas où un pilote commet intentionnellement ou de manière répétitive une infraction, les agents AFIS doivent rédiger un Constat Préalable d'infraction (CPI) qui peut donner suite à une sanction prononcée par la commission compétente.

82 FNE ont été rédigées en 2014, 1 CPI a été rédigé.

Olivier DUPONT précise que seuls les évènements conséquents (voir ci-dessous) ont été notifiés et que les éléments peu importants n'ont pas faits l'objet d'une procédure FNE (avion ne parvenant pas à connaître leur position exacte, utilisation inadaptée des circuits d'atterrissage roulage avec les caches pitots,...).

Madame ARTIGLIERI rappelle que les agents AFIS doivent impérativement notifier tous les évènements à DSAC SO et insiste auprès des agents de la Mairie pour que cette procédure soit strictement appliquée.

Les évènements suivants ont, notamment, été notifiés en 2014 :

- Problèmes radio à l'arrivée, au départ et en transit
- Atterrissages d'urgence suite à des pannes (moteurs, systèmes,...)
- Pannes techniques des dispositifs en tour de contrôle
- Objets sur piste (FOD)
- Coordination d'espaces aériens
- Pénétration d'espaces aériens sans contact radio / autorisations
- Difficultés en vol
- Sorties de piste
- Divers

En ce qui concerne les problèmes radio, très nombreux, il est demandé aux responsables présents de sensibiliser les pilotes au fait que si l'AFIS est ouvert et que les pilotes n'entendent pas de réponse à leur appel, ces derniers doivent effectuer les actions suivantes afin de ne pas évoluer sans radio :

- Vérifier la fréquence radio sélectionnée
- Vérifier le branchement du casque
- Vérifier le volume de la radio
- Effectuer un essai radio avec un autre aéronef

En aucun cas le pilote ne doit entreprendre son vol s'il est avéré que sa radio ne fonctionne pas en émission et en réception.

Une affiche de sécurité a été réalisée par le service AFIS (jointe en annexe) et est remise aux présents. Il est demandé aux responsables présents de sensibiliser leurs membres et connaissances au sujet de ces problèmes récurrents qui pourraient avoir de graves conséquences sur la sécurité des vols.

Madame ARTIGLIERI précise que l'usage de la radio à Niort est obligatoire et que les pilotes peuvent être convoqués en commission de discipline en cas de non utilisation. Cette dernière précise que les problèmes radio représentent 50% des notifications en DSAC SO. Il s'agit d'un problème majeur.

L'attention des personnes présentes est ensuite attirée sur les procédures suivantes qui doivent être appliquées lors de chaque vol:

- Les planeurs ne doivent être alignés sur la piste en herbe qu'au moment de leur départ et ne doivent pas être stationnés aux seuils de piste.
- Les approches en finale directe et en base directe sont interdites lorsque le service AFIS est fermé. Ces approches, si l'AFIS est ouvert, doivent être demandées par les pilotes, les agents AFIS ne peuvent pas les proposer. Olivier DUPONT présente une situation durant laquelle un aéronef a effectué une finale directe qui aurait pu être problématique dans la mesure où un aéronef était positionné au seuil 25 revêtu et un autre déjà établi en base 25. Les 3 aéronefs convergeaient vers le même point sans avoir connaissance l'un de l'autre.
- Il est rappelé aux usagers qu'en cas d'incident / accident sur ou à proximité de l'aérodrome, l'astreinte de l'aérodrome doit impérativement être prévenue afin que les mesures d'évitement de sur-accident soient mises en œuvre. Cette procédure s'applique aux incidents (crevaisin de pneu, sorties de pistes,...) et aux accidents.

Une présentation rapide des nouvelles règles de l'air européenne est effectuée (SERA). Les pilotes sont invités à se rapprocher de l'AFIS pour toute question à ce sujet.

Enfin, il est rappelé que les vols inhabituels (passage en dehors des pistes par exemples) sont à proscrire pour 2 raisons principales :

- * la sécurité des personnes et des biens
- * les conséquences d'un éventuel incident / accident occasionné par une mauvaise utilisation de l'aérodrome

Il est demandé aux présents de ne pas encourager celles et ceux qui pourraient s'adonner à ces vols anormaux.

8) Points divers

Le Président de l'ENP rappelle que la voirie d'accès aux hangars para et ASPAN est en mauvais état et demande que celle-ci soit refaite. Les techniciens municipaux assurent ce dernier de la prise en compte de cette demande légitime mais signalent que les crédits nécessaires à cette réalisation ne sont pas alloués. Stéphane SYLVAIN précise que les trous seront bouchés par la régie voirie de la Ville de Niort.

L'un des responsables du club d'aéromodélisme effectue la même remarque au sujet du chemin d'accès à la piste d'aéromodélisme. Les techniciens municipaux assurent ce dernier de la prise en compte de cette demande légitime mais signalent que les crédits nécessaires à cette réalisation ne sont pas alloués.

Des usagers interpellent la Ville de Niort au sujet du montant des taxes foncières appliquées aux propriétaires de hangars implantés sur l'aérodrome, jugées trop élevée. La Mairie de Niort l'informe que les taux ne sont pas établis par ses services. La part variable modifiable par la Mairie est minime et a été évoqué par MM SYLVAIN et DUPONT avec les directions de l'Urbanisme et des Finances. La marge de manœuvre est extrêmement réduite. Ce point est de nature à ralentir voir empêcher tout nouveau projet de construction sur l'aérodrome, ce dont sont bien conscients les services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H30.